

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Reprise de la deuxième
session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 26 mai 1997

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON

Point 4 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2R/97/4
2 mai 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT POUR LA PÉRIODE
ALLANT DU 1ER OCTOBRE 1995
AU 30 SEPTEMBRE 1996

**Pertes de produits, après livraison aux
gouvernements bénéficiaires**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, ODP: P. Arès tel.: 5228-2501

Chargé de programme: Mme. D. Hicks tel.: 5228-2812

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



INTRODUCTION

1. Comme pour les années précédentes, ce rapport présente des données sur les pertes de produits par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de minimiser ces pertes. Les données ont été ventilées par produit dans tous les cas où les pertes étaient égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie par pays durant la période considérée. Ainsi, il est possible de prendre en compte des pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans les pays ayant des programmes de grande ampleur.
2. Le PAM poursuit ses efforts pour améliorer son efficacité opérationnelle en ce qui concerne l'acheminement de l'aide alimentaire. Une formation des agents du PAM et du personnel de contrepartie à la gestion de l'entreposage est en cours dans de nombreux pays.
3. Dans le descriptif détaillé des pertes présenté ci-dessous, il est fait référence aux opérations régionales, alors que l'annexe III porte sur les pertes par pays. Les principales opérations régionales sont celles de la région des Grands Lacs africains (Rwanda, Burundi, Tanzanie et Zaïre), de la région du Libéria (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Guinée et Ghana) et de l'ex-Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, République fédérale de Yougoslavie et ex-République yougoslave de Macédoine).

PERTES DE PRODUITS ENREGISTREES APRES LIVRAISON DES PRODUITS AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES AU COURS DE LA PERIODE EXAMINEE

Vue d'ensemble

4. Au cours de la période 1995-1996, le PAM a fourni des produits à 86 pays au titre des quelque 238 projets de développement et opérations de secours en cours. Le présent rapport porte sur 234 projets; aucune perte n'a été signalée pour 46 d'entre eux. Toute perte qui pourrait être signalée ultérieurement pour l'un des quatre projets restants (voir paragraphe 47) ou pour tout autre projet figurera dans les rapports des prochaines années.
5. Des rapports ont été envoyés pour 234 projets, qui représentent quelque 2,8 millions de tonnes de produits, soit une valeur d'environ 1,1 milliard de dollars¹. La valeur totale des pertes enregistrées au cours de la même période s'élevait à 7,7 millions de dollars, soit 0,7 pour cent de la valeur totale des produits fournis.
6. Le PAM a récupéré environ 344 800 dollars sur la vente des produits rendus impropres à la consommation humaine, ou grâce aux actions en dommages et intérêts engagées avec succès contre des entreprises de transport ou d'entreposage privées.
7. Des pertes de 2,4 millions de dollars, soit 0,6 pour cent de la valeur des produits fournis, ont été enregistrées au titre des projets de développement. S'agissant des opérations de secours prolongées, les pertes se chiffraient à 1,2 million de dollars (0,5 pour cent de la valeur des produits fournis) et pour ce qui est des opérations d'urgence, à 4,1 millions de dollars (0,8 pour cent).

¹ Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



Principales causes des pertes

8. Comme on le verra à l'annexe I, d'après les rapports reçus, au cours de la période 1995-1996, la principale cause des pertes attribuables à des problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires, soit au total une valeur de 1,3 million de dollars, a été les mauvaises conditions d'entreposage ou la durée excessive du stockage, les plus grosses difficultés ayant été rencontrées à cet égard dans le cadre de l'opération régionale des Grands Lacs africains, en Angola et au Soudan. Le vol et le pillage ont entraîné des pertes d'un montant d'environ 1,3 million de dollars, essentiellement dans les opérations en ex-Yougoslavie, dans l'opération régionale du Liberia et dans celle des Grands Lacs africains. Des produits d'une valeur totale de près de 900 000 dollars ont été perdus en raison d'une mauvaise manutention, les plus grosses pertes dans cette catégorie concernant la région des Grands Lacs africains, le Soudan et le Kenya. L'infestation a provoqué des pertes d'une valeur d'environ 893 000 dollars, les problèmes majeurs ayant été rencontrés dans la région des Grands Lacs africains et à Haïti. La transformation des produits a également entraîné des pertes s'élevant à près de 575 000 dollars, surtout dans le cadre de l'opération régionale des Grands Lacs africains. Les troubles civils ont par ailleurs entraîné la perte de quelque 299 000 dollars de produits, essentiellement dans l'opération régionale du Libéria.

Pertes par produit

9. Comme on le verra à l'annexe II, les pertes les plus importantes en valeur ont concerné le maïs, le blé, l'huile végétale, la farine de blé et le riz, les légumineuses et les haricots, le mélange maïs-soja et le lait écrémé en poudre enrichi, soit au total 6,3 millions de dollars sur l'ensemble des pertes signalées. Les pertes d'autres produits (voir annexe II) représentaient une valeur totale de 1,5 million de dollars, soit 19 pour cent des pertes signalées. On trouvera dans la section suivante le détail des pertes majeures de produits.

Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie par pays

10. Comme on le montre à l'annexe IV, au cours de la période considérée, 64 cas de pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie ont été enregistrés dans 30 pays. Ces pertes représentent une valeur totale de 3,6 millions de dollars, soit 46 pour cent de la valeur totale des pertes signalées.
11. Deux-tiers de ces pertes ont été enregistrés dans trois opérations seulement, celles des Grands Lacs africains (1,7 million de dollars), du Soudan (378 000 dollars) et de Haïti (180 000 dollars).
12. Dans la région des **Grands Lacs africains**, les pertes ont eu lieu après que le PAM a accepté un prêt de maïs de qualité médiocre en provenance d'un pays africain voisin, dans lequel malheureusement, l'infestation s'est rapidement développée. Une opération de grande envergure a été lancée pour tenter de limiter les dégâts, avec les conseils techniques de l'Institut national des ressources du Royaume-Uni, visant à broyer le maïs de mauvaise qualité et à le mélanger à un maïs de meilleure qualité. D'autres pertes sont à attribuer à des problèmes à la source, dont le détail figure plus bas au paragraphe 47.
13. D'autres pertes, bien que moins substantielles, ont été enregistrées pour d'autres produits dans l'opération des Grands Lacs africains. En **Tanzanie**, des pertes de sucre ont été occasionnées par un mauvais conditionnement du produit et le manque de soin dans la manutention au port de débarquement. Des pertes supplémentaires ont été enregistrées durant le transport entre le port et les entrepôts du projet; elles étaient essentiellement dues au conditionnement inadapté du produit.



14. Des pertes de beurre émulsionné se sont produites du fait du stockage en plein air au port de Dar es Salaam. La chaleur, l'humidité et la pluie ont causé la détérioration d'une partie de la cargaison et la quantité endommagée, rendue inconsommable, a été détruite. Depuis lors, les autorités tanzaniennes ont fourni des installations de stockage couvertes plus appropriées et d'autres entrepôts du PAM ont été rénovés pour éviter les infiltrations d'eau de pluie et l'exposition à la chaleur du soleil.
15. Au **Burundi**, des problèmes de politique et de sécurité, suivis par les sanctions qui ont été imposées à l'encontre de ce pays, ont empêché l'envoi de cargaisons de riz de Dar es Salaam et de Kigoma. Il a donc fallu les stocker pendant une période prolongée, ce qui a provoqué des détériorations du produit. Les restrictions imposées à l'importation des cargaisons humanitaires ayant depuis été levées, les envois sont maintenant réguliers.
16. En avril 1996, le PAM a recruté pour la région des Grands Lacs africains un responsable du contrôle qualité; depuis son entrée en fonctions, la réduction des pertes est notable grâce à un stockage plus rationnel des produits et aux opérations de fumigation.
17. Au **Soudan**, comme les distributions d'aide alimentaire ont diminué à la suite d'une récolte meilleure que prévue, et que les distributions dans les zones encore en difficulté ont été réduites en raison de l'insécurité croissante, la quantité d'huile végétale fournie pour l'opération d'urgence était supérieure à la quantité requise ou utilisable. Les stocks ont été transférés au programme mis en oeuvre en faveur des réfugiés, mais des pertes ont néanmoins eu lieu car le produit avait dans certains cas dépassé la date limite d'utilisation.
18. Les pertes de mélange maïs-soja sont imputables à l'insuffisance des équipements de transport, à laquelle sont venues s'ajouter les restrictions imposées aux mouvements de cargaisons hors de Port Sudan. Il en a résulté un stockage prolongé au port, qui s'est soldé par l'infestation des cargaisons; la situation s'est encore aggravée du fait des infiltrations d'eau de pluie dans l'entrepôt. Depuis lors, des contrats ont été passés avec des transporteurs privés afin d'assurer que des camions soient disponibles au moment voulu, le toit de l'entrepôt a été réparé, et des bâches supplémentaires en toile goudronnée et en plastique seront mises à disposition, si nécessaires.
19. Deux-tiers des pertes de lait écrémé en poudre sont imputables à un détournement durant le transfert entre entrepôts au cours de l'opération d'urgence. Les magasiniers n'ayant pu rendre compte des quantités manquantes, leur contrat a été résilié.
20. Dans le sud du Soudan, le maïs a été reçu et distribué en l'absence du personnel du PAM au moment où l'une des zones était subitement évacuée. Une autre partie des pertes est imputable au transport et à la manutention; la valeur en a été récupérée auprès du transporteur. Des mesures correctives ont été prises, portant essentiellement sur la mise en place d'un système amélioré de comptabilisation des produits. Ce dernier facilite la détection des pertes et les recours contre les transporteurs, et permet une meilleure rotation et une utilisation plus rapide du stock si nécessaire.
21. A **Haïti**, au cours de l'année écoulée, le PAM s'est trouvé confronté à de graves problèmes. Son principal partenaire est l'Office national pour le Programme alimentaire mondial (ONAPAM), une organisation gouvernementale qui assure la gestion des entrepôts de stockage de l'aide alimentaire et du système de livraison pour le PAM. Juste après les élections de février 1996, l'ONAPAM a été fermé par le nouveau gouvernement et l'entrepôt qui abritait le maïs du PAM a été muré durant la période chaude et humide de la mousson. Le bureau du PAM dans le pays a fini par convaincre les nouveaux responsables de rouvrir l'entrepôt pour en assurer la ventilation, mais l'humidité avait provoqué la détérioration d'une quantité de maïs d'une valeur de 100 700 dollars. Le maïs devenu



- impropre à la consommation humaine a été vendu comme aliment pour le bétail mais cette vente n'a produit qu'environ un tiers de la valeur c.a.f. du chargement.
22. Un conteneur complet (vingt pieds) d'huile végétale a été volé durant son transfert vers le site de distribution dans un convoi militaire des Nations Unies.
 23. Par ailleurs, 29 conteneurs de mélange maïs-soja ont été bloqués au port durant trois mois durant la période de remplacement des autorités portuaires et du personnel de l'ONAPAM. Le PAM a pu sauver la plus grosse partie de cette cargaison, mais 42 pour cent de la quantité totale a dû être vendue comme aliment pour le bétail, ce qui n'a permis de récupérer qu'une fraction de sa valeur d'origine.
 24. Des pertes de produits représentant deux pour cent, ou plus, de la quantité totale fournie ont été enregistrées dans 13 autres pays; la valeur de ces pertes s'échelonne de 150 000 dollars en Guinée à 31 000 dollars en Guinée-Bissau, et représente au total 33 pour cent de l'ensemble des pertes dans cette catégorie.
 25. En **Guinée**, les pertes de riz et de viande en boîte sont dues au vol et au pillage par le personnel militaire dans les entrepôts du port durant la tentative de coup d'Etat de février 1996. A l'avenir, le PAM livrera les produits aux autorités responsables du projet sur les sites du projet et non plus au port. En attendant, le PAM a renforcé sa capacité de suivi en ajoutant à ses effectifs un responsable de la logistique, des Volontaires des Nations Unies et du personnel recruté sur place.
 26. En **Côte d'Ivoire**, des pertes ont été enregistrées en deux points. Certaines ont eu lieu au port en raison de la négligence du déclarant en douane/transitaire nommé par le gouvernement. D'autres ont été découvertes dans les entrepôts du projet lorsqu'un inventaire général y a été réalisé. En mars 1996, un nouveau déclarant en douane/transitaire a été nommé. Il a été instamment demandé aux autorités du projet d'effectuer des inventaires périodiques des produits en entrepôt, et le PAM renforcera sa capacité de suivi en recrutant un Administrateur auxiliaire.
 27. Au **Kenya**, la réglementation régissant les importations a été modifiée sans que le PAM en ait été préalablement informé, ce qui a entraîné un retard de cinq mois dans le dédouanement d'une cargaison de sucre; par la suite, le Ministère de l'agriculture a refusé d'accorder au PAM une dérogation à la nouvelle taxe de 20 pour cent. Le PAM s'est alors organisé pour réexporter le sucre mais des pillages avaient eu lieu entre temps et comme ceux-ci s'étaient étalés sur plusieurs mois, il n'a pas été possible de rassembler des preuves et de réclamer une indemnisation aux autorités portuaires. A l'avenir, le PAM n'importera plus de sucre mais l'achètera localement si le prix est compétitif.
 28. S'agissant des haricots, les pertes n'ont concerné qu'une seule cargaison. Les haricots étaient d'une qualité que les bénéficiaires ne connaissaient pas auparavant, et malgré les efforts importants déployés par le PAM pour leur expliquer comment les préparer, ils ont acquis la réputation d'être immangeables. Les bénéficiaires ne les ont guère utilisés et une grosse quantité a été infestée. Ce type de haricots ne sera plus importé dans cette région à l'avenir.
 29. A **Sao Tomé-et-Principe**, malgré les améliorations apportées aux installations de stockage et à la formation du personnel, les pertes ont continué tout au long de l'année. Elles sont essentiellement imputables aux vols et aux pillages dans le port. Le projet d'appui au secteur de l'éducation a pris fin en décembre 1996 et ne sera pas reconduit. L'opération Sao Tomé est désormais supervisée par le bureau du PAM en Angola.



30. Au **Maroc**, des pertes de fromage ont été occasionnées par un stockage prolongé dans des dépôts isolés où l'utilisation s'est avérée plus faible que prévu; par ailleurs, il n'était pas économiquement rentable de transférer ce produit vers d'autres sites du projet. Des mesures ont été prises pour éviter que de telles pertes ne se reproduisent: le personnel de projet a reçu une formation en gestion de l'aide alimentaire, des systèmes de comptabilité ont été instaurés, la surveillance a été accrue et le suivi des données amélioré. Pour ce qui est du poisson, les pertes sont essentiellement imputables au fait que le produit n'a pas été bien accepté par les bénéficiaires en raison de son goût inhabituel et de sa forte odeur, ce qui a été confirmé par les analyses effectuées par divers laboratoires du pays. La récupération est en cours car des industries privées s'intéressent au recyclage de ce poisson en farine pour le bétail.
31. En **Jamaïque**, des pertes de lait écrémé en poudre ont été enregistrées à quai en raison de retards dans le déchargement d'une cargaison, dus à un différend avec l'agent maritime. Des pertes supplémentaires sont imputables à des vols durant le transfert des marchandises entre le port et l'entrepôt. Deux personnes ont été arrêtées et doivent être jugées.
32. En **Sierra Leone**, des pertes de maïs et de mélange maïs-soja ont été enregistrées aux points de livraison devenus pratiquement inaccessibles durant la guerre. Le stockage prolongé de ces deux produits aux points de livraison, dans l'humidité, et sans fumigation, est à l'origine de ces pertes. D'autres pertes ont eu lieu dans les entrepôts de Freetown, également imputables à la longueur de l'entreposage, les livraisons ne pouvant être effectuées vers les destinations devenues inaccessibles, hors de la ville. Pour éviter que de telles pertes ne se reproduisent, on pratique une fumigation régulière, les produits endommagés ou infestés sont remplacés et, dans la mesure du possible, on assure une rotation rapide des stocks.
33. En **Afghanistan**, toutes les pertes de produits dépassant deux pour cent sont attribuables au pillage de l'entrepôt de Kaboul qui s'est produit lorsque les factions en guerre se battaient pour prendre la capitale, à la fin de septembre 1996. Depuis lors, la sécurité a été renforcée à l'entrepôt et des conteneurs ont été placés devant le portail coulissant de l'entrée, pour servir de barrière aux voleurs. Depuis, on n'a fait état d'aucun incident.
34. Aux **Comores**, pendant et après le coup d'Etat, les entrepôts de produits alimentaires ont été pillés. A la fin de 1996, le PAM a mis un terme à ses opérations dans ce pays.
35. A **Maurice**, la mauvaise manutention dans les entrepôts et durant le transport a provoqué une détérioration des emballages des produits. Le stockage prolongé du mélange maïs-soja a entraîné l'infestation des produits par des insectes. Le PAM a cessé ses opérations dans ce pays à la fin de 1996.
36. En **Chine**, le stockage prolongé et des retards dans le transport et la distribution ont causé des pertes importantes de beurre émulsionné. Le projet en question, implanté dans la région reculée et difficilement accessible du Tibet, a connu au départ des problèmes de conception qui ont par la suite entraîné des retards dans l'exécution. La distribution de vivres a été suspendue en 1993, d'où le stockage prolongé du beurre émulsionné. Les activités du projet ont été revues et ont repris en 1994. Depuis lors, le bureau du PAM à Beijing a convenu, en accord avec les autorités du projet, d'utiliser une ration composée de beurre émulsionné uniquement (en remplacement de l'ancienne ration faite d'huile et de blé) afin d'écouler le stock de beurre au plus vite. Cependant, une partie de ce stock de beurre n'a pu être utilisée et a dû être jetée.
37. En **Zambie**, du lait entier en poudre a été fourni dans un type d'emballage qui en réduisait considérablement la durée de conservation. Au moment où il est arrivé en



Zambie, il ne restait qu'un mois avant la date limite d'utilisation. Il a donc été impossible d'écouler la totalité de ce lait, suffisant pour quatre mois, en si peu de temps. Les autorités ont déclaré ce lait impropre à la consommation humaine. Le PAM insistera à l'avenir pour que ce type de lait soit conditionné sous vide, et le lait entier en poudre ne sera utilisé que dans des cas isolés. Les pertes de lait écrémé en poudre quant à elles sont dues à des vols dans les entrepôts. Le responsable et les magasiniers ont été relevés de leurs fonctions et une entreprise privée de sécurité a été recrutée.

38. En **Guinée-Bissau**, le nombre actuel de réfugiés est notablement inférieur au nombre prévu. L'écoulement des stocks a donc demandé plus de temps que prévu, d'où l'infestation du sorgho dans l'entrepôt du port. Cette opération a pris fin en novembre 1995.
39. Les infiltrations d'eau de pluie dans l'un des entrepôts du port ont entraîné par ailleurs la détérioration d'une partie du sucre fourni. A la demande du PAM, les autorités du projet ont cessé d'entreposer les produits au port.
40. Les dégâts considérables subis au cours du déchargement et du transport de la cargaison d'huile végétale sont attribuables au très mauvais conditionnement de la marchandise par le fournisseur, d'un pays voisin. Le PAM a minimisé les pertes en tentant de récupérer l'huile ainsi abîmée pour qu'elle puisse être utilisée par les femmes dans le cadre de leurs activités de fabrication de savon.
41. Toutes les autres pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie ont représenté trois pour cent des pertes de cette ampleur (pour 12 pays). Leur valeur absolue était relativement faible, allant de 19 195 dollars au Botswana à 134 dollars en République centrafricaine.

PERTES SUBIES POUR DES PERIODES COUVERTES PAR DES RAPPORTS ANTERIEURS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS EN 1995-1996

42. Des pertes de produits d'une valeur de près de 600 000 dollars, subies pour des périodes couvertes par des rapports antérieurs, ont également été signalées pour la première fois au cours de la période actuellement considérée. La presque totalité de ces pertes concernent la période 1994-1995. Cependant, si l'on ajoute ces pertes à celles qui ont déjà été signalées l'an dernier, la proportion de deux pour cent de la valeur totale fournie par pays n'a été dépassée qu'en Equateur, au Guyana et en Jamaïque.
43. En **Equateur**, des pertes importantes de viande sont attribuables à un stockage prolongé dans des conditions inadaptées. Les pertes de légumineuses ont pour cause les pillages dans les ports et l'inadéquation des installations de stockage. Le détail des mesures prises figure ci-dessous, au paragraphe 52.
44. Au **Guyana**, les flocons d'avoine arrivés par cargaisons groupées en mars-avril 1995 ont commencé à se dégrader en octobre 1995 en raison d'une infestation par les charançons. Il a fallu se débarrasser de la partie de la cargaison la plus touchée, qui a été offerte par les autorités du projet comme aliment pour le bétail dans les installations agricoles du gouvernement.
45. En **Jamaïque**, 9,6 pour cent du lait écrémé en poudre fourni durant la période 1994-1995 a été perdu en raison d'un mauvais conditionnement et d'un stockage prolongé. Le lait en poudre s'est alors durci et décoloré. Plusieurs cargaisons de ce lait étaient arrivées dans le pays à peu de temps d'intervalle. La partie de ces arrivages rendue impropre à la consommation humaine a été vendue aux agriculteurs comme aliment pour le bétail.



MESURES DE SUIVI

46. Dans sept pays, des pertes connues du PAM mais n'ayant pu être mesurées avec précision avant la publication du présent rapport, font l'objet d'enquêtes. Un compte rendu complet des résultats de ces enquêtes sera inclus dans le rapport sur les pertes après livraison pour la période 1996-1997.
47. Aucun renseignement n'est donné dans le présent rapport sur quatre projets exécutés dans les pays suivants: Le rapport relatif aux pertes de produits en **Somalie** est parvenu au PAM après que les statistiques finales du présent rapport aient été calculées. Un rapport sur les livraisons à la Réserve de sécurité alimentaire d'urgence en **Ethiopie** a été reçu après l'achèvement du présent rapport; aucune perte n'a été enregistrée. Par ailleurs, aucune information n'est disponible concernant une petite livraison à un projet au **Burundi**. En **Namibie**, le bureau du PAM a fermé en février 1997. Les rapports concernant les dernières distributions n'ont pas encore été reçus.
48. S'agissant des pertes attribuables aux problèmes à la source, le PAM continue, en collaboration avec les donateurs, de rechercher des solutions pour les éviter ou en réduire l'incidence. Cette année, les pertes attribuables à ce type de problèmes ont représenté 15,5 pour cent de la totalité des pertes. Une cargaison de maïs à destination de la région des Grands Lacs africains, en particulier, était de si mauvaise qualité qu'elle était pour la plupart impropre à la consommation humaine; cela a entraîné des pertes d'un montant de 685 000 dollars, soit 57 pour cent du total de cette catégorie.
49. Les questions relatives à la gestion de la filière des produits alimentaires sont notamment prises en compte dans plusieurs des systèmes d'information du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP). Les travaux concernant le système de suivi des produits, qui constitue la composante du FMIP touchant le plus directement aux questions de pertes de produits après déchargement, ont débuté à la fin de 1996. Un modèle opérationnel devrait être prêt au cours du deuxième semestre de 1997, et devrait être mis en oeuvre dans les bureaux de pays dans le courant de 1998.

MESURES CORRECTIVES

50. En **Angola**, la formation portant sur les techniques de manutention se poursuit. Dans la mesure du possible, il est demandé de fournir des emballages plus solides afin de minimiser les risques inhérents au transport et aux manipulations multiples.
51. En **Bolivie**, des cellules nationales ont été créées pour administrer les ressources alimentaires, sous la responsabilité des autorités locales et avec la participation du personnel de projet du PAM qui a une expérience de la gestion des produits. Ces cellules ont pour objectifs de planifier la gestion des produits, conformément à la stratégie nationale visant à assurer la sécurité alimentaire, d'effectuer le suivi de toutes les données collectées dans le domaine de la gestion des produits et de contrôler les distributions. Des sessions et ateliers de formation doivent être organisés une fois l'an pour le personnel chargé de la gestion des produits. Un responsable de la logistique doit être recruté pour superviser cette activité.
52. En **Equateur**, le bureau du PAM envoie ses agents au port d'entrée pour assurer la coordination avec les commissaires du PAM afin de garantir le bon état des produits à l'arrivée ainsi que la sécurité au sein des installations portuaires. Ce personnel surveille



ensuite le transport et les sites d'entreposage pour assurer la sécurité et le bon stockage des produits, et contacter les autorités du projet si nécessaire.

53. Un stage de trois jours sur la gestion du stockage des produits a été organisé pour le personnel du Ministère de la santé à l'échelon provincial (nutritionnistes, magasiniers, infirmiers, administrateurs). Un manuel sur la gestion du stockage des produits a été publié et distribué aux participants. Le Ministère de la santé équipe divers centres de santé afin d'en améliorer l'infrastructure d'entreposage et fournit un peu de matériel (par exemple des palettes).
54. Au **Guatemala**, des mesures sont actuellement prises pour vérifier les conditions de stockage et pour s'assurer que les produits ne sont pas entreposés durant des périodes trop longues. Les agents du PAM fournissent une assistance technique et une formation au personnel de contrepartie en ce qui concerne la manutention, le stockage et le transport des produits du PAM. Un manuel technique, qui contiendra des directives et des procédures sur la gestion appropriée de l'aide alimentaire est en cours d'élaboration.
55. Le bureau de pays doit recruter un consultant pour réaliser une étude de l'ensemble de la logistique, dont les recommandations concernant l'amélioration de la gestion de l'aide alimentaire seront présentées au gouvernement.
56. En **Guinée-Bissau**, le bureau de pays est convenu avec les autorités chargées de l'exécution d'un plan d'action visant à réduire les pertes. Ce plan portait notamment sur le recrutement de nouveaux magasiniers et sur un suivi plus poussé. Il est prévu que les nouvelles modalités de gestion des produits devraient permettre de réduire les pertes en 1996-1997.
57. En **Jamaïque**, le gouvernement s'est engagé à garantir la sécurité des entrepôts.
58. Au **Kenya**, les pertes sont nettement moins importantes depuis que la gestion de la réserve de produits a été améliorée. Les pertes signalées au port sont négligeables depuis l'application de meilleures pratiques de déchargement par les déclarants en douanes/transitaires. Les agents de surveillance de l'aide du PAM, détachés dans les camps de réfugiés, contribuent à minimiser les pertes aux points de livraison, grâce à une supervision régulière et à une rotation rapide des stocks, à la fumigation et à d'autres mesures connexes.
59. A **Sao Tomé-et-Principe**, même si les causes de la détérioration des produits (longs délais de transport maritime, transbordements, humidité) sont difficiles à maîtriser, les conditions de stockage se sont améliorées et une formation est en cours. Malgré tout, les détournements de produits durant le transit n'ont pas cessé.
60. Les produits destinés à Dar es Salaam et à Mombasa en **Somalie** (où sont entreposés temporairement les stocks en transit) sont limités au minimum pour réduire les possibilités de détérioration. La rotation des stocks à Dar es Salaam est assurée selon les besoins par le biais de prêts de produits à l'opération régionale des Grands Lacs africains. De plus, les achats locaux ont été multipliés, en appliquant un système selon lequel le fournisseur et le transporteur ne sont payés que lorsque les produits sont arrivés sur le site de distribution et après inspection par le personnel du PAM, la distribution ayant lieu immédiatement après. En conséquence, les risques sont assumés par les fournisseurs.
61. Au **Soudan**, les améliorations apportées l'an dernier sont toujours en place. Les procédures de dédouanement sont maintenant adéquates, des sessions de formation sont organisées et l'huile est désormais livrée dans des conteneurs appropriés.



62. Au **Tadjikistan**, les mesures introduites par l'ancien directeur de pays, dont le détail figure dans le rapport annuel de l'an dernier, sont toujours en place et donnent toujours de bons résultats.



ANNEXE I

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTES (octobre 1995 - septembre 1996)
--

Cause des pertes	Valeur c.a.f. des produits perdus (en dollars)	Part des pertes totales (en pourcentage)
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source		
Détérioration des produits	831 023	10,8
Détérioration des matériaux d'emballage	300 433	3,9
Autres	68 405	0,9
Total partiel	1 199 861	15,5
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire		
Stockage inapproprié ou de durée excessive	1 298 236	16,8
Vol/pillage	1 294 338	16,7
Mauvaise manutention	903 796	11,7
Infestation	893 205	11,6
Transformation des produits	575 015	7,4
Troubles civils	298 735	3,9
Reconditionnement/remise en sacs	268 170	3,5
Distributions non autorisées	247 290	3,2
Catastrophes naturelles	87 011	1,1
Autres	663 305	8,6
Total partiel	6 529 101	84,5
Total toutes causes confondues	7 728 962	100



ANNEXE II

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRODUIT (octobre 1995 - septembre 1996)

Produits	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur des quantités fournies
Céréales				
Blé	840 194	2 949	707 243	0,3
Maïs	565 734	10 397	2 448 904	1,6
Farine de blé	297 945	1 613	554 852	0,6
Riz	225 901	1 213	518 189	0,6
Sorgho	101 666	550	173 711	0,6
Farine de maïs	88 083	574	227 632	0,7
Blé bulgur	86 757	489	147 358	0,6
Farine de maïs enrichie au soja	21 181	88	28 632	0,3
Blé bulgur enrichi au soja	10 787	11	4 741	0,1
Millet	2 100	-	-	-
Sorgho concassé enrichi au soja	1 839	6	1 469	0,3
Pâtes	611	-	-	-
Sorgho concassé	460	1	284	0,2
Flocons d'avoine	270	1	756	0,5
Autres céréales	14 088	78	15 611	0,4
Huiles et matières grasses				
Huile végétale	124 427	656	672 002	0,5
Graisses alimentaires	4 582	6	7 038	0,1
Beurre émulsionné	2 167	42	90 004	1,9
Produits laitiers				
Lait écrémé en poudre enrichi	11 446	151	316 106	1,3
Fromage	5 475	37	124 914	0,7
Lait entier en poudre	2 466	24	55 227	1
Lait écrémé en poudre non enrichi	695	-	-	-
Lait	639	2	3 390	0,2
Viande				
Viande en boîte	4 991	16	35 058	0,3
Poisson				
Poisson en boîte	18 883	96	236 637	0,5
Sauce de poisson	95	0	246	0,3
Légumineuses				
Légumineuses	93 038	603	360 319	0,6
Haricots	72 470	479	310 052	0,6
Pois	24 813	63	28 947	0,2
Lentilles	22 986	102	53 589	0,4
Boissons				
Thé	228	1	1 557	0,3
Autres				
Mélange maïs-soja	54 730	893	382 446	1,6
Sucre	34 354	399	189 745	1,1
Fruits secs	6 246	5	8 740	0,1
Mélange blé-soja	4 985	9	3 244	0,1
Likuni phala	4 182	8	3 160	0,2
Sel iodé	2 944	11	3 050	0,4
Sel	2 039	8	2 605	0,4
Biscuits	1 967	6	8 289	0,3
Faffa	1 183	-	-	-
Farine instantanée maïs-soja	300	3	2 027	1,1
Autres aliments composés	281	2	541	0,3
Divers	188	1	422	0,3
Biscuits à forte teneur protéinique	25	0	227	0,4
Total tous produits confondus			7 728 962	0,7



ANNEXE III



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
Asie et Pacifique						
Bangladesh	46 748 063	373 261	0.8			
Bhoutan	2 875 028	4 483	0.2			
Cambodge	15 941 645	17 682	0.1			
Chine, Rép. populaire de	30 123 296	136 284	0.5	Beurre émulsionné	5.9	47 303
Inde	34 465 791	109 070	0.3			
Corée, RPD	18 747 503	0	0.0			
Lao	2 855 417	0	0.0			
Népal	9 393 080	13 628	0.1			
Pakistan	10 005 273	33 760	0.3			
Sri Lanka	7 964 490	14 497	0.2			
Viet Nam	7 712 335	7 831	0.1			
Total régional	186 831 921	710 496	0.4			47 303
Europe et CEI						
Arménie	4 277 810	20 438	0.5			
Azerbaïdjan	7 382 727	14 190	0.2			
Ex-Yougoslavie	96 961 554	421 701	0.4			
Géorgie	4 763 393	15 632	0.3	Riz	0.3	1 014
Fédération de Russie	1 161 450	0	0.0			
Tadjikistan	10 368 662	118 171	1.1			
Total régional	124 915 596	590 132	0.5			1 014
Amérique latine et Caraïbes						
Bolivie	9 347 440	19 630	0.2	Mais	0.3	249

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
				Farine de maïs enrichie au soja	9.1	11 201
Colombie	1 738 173	0	0.0			
Costa Rica	978 048	0	0.0			
Cuba	3 999 520	0	0.0			
République dominicaine	2 917 644	0	0.0			
Equateur	3 598 687	12 568	0.3	Viande en boîte	0.4	4 280
				Légumineuses	0.4	4 075
El Salvador	8 038 271	22 269	0.3			
Guatemala	13 192 014	105 507	0.8			
Guyana	3 024 679	20 742	0.7			
Haiti	5 668 298	203 296	3.6	Maïs	0.5	100 713
				Blé bulgur enrichi au soja	0.2	4 741
				Mélange maïs-soja	4.2	74 708
Honduras	6 232 611	12 287	0.2			
Jamaïque	5 953 439	99 257	1.7	Lait écrémé en poudre enrichi	0.2	96 818
Mexique	641 423	272	0.0			
Nicaragua	10 093 480	2 046	0.0			
Panama	1 473 232	13 814	0.9	Maïs	0.2	10 508
Paraguay	1 286 830	0	0.0			
Pérou	5 518 352	104	0.0			
Total régional	83 702 141	511 792	0.6			307 293

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
Afrique du Nord et Moyen Orient						
Afghanistan	41 011 271	221 132	0.5	Riz	2.6	763
				Farine de blé	0.4	29 749
				Sucre	5.2	48 535
Algérie	5 439 092	10 583	0.2			
Egypte, Rép. arabe de	4 299 379	371	0			
Gaza / West Bank	503 970	2 272	0.5			
Iran	5 181 690	0	0			
Iraq	35 011 400	26 000	0.1			
Jordanie	8 482 171	0	0			
Liban	1 543 207	150	0			
Maroc	1 034 880	117 319	11.3	Fromage	3.7	62 863
				Poisson en boîte	47.2	52 507
				Beurre émulsionné	2.3	787
République arabe de Syrie	19 458 612	19 429	0.1			
Tunisie	7 395 426	5 076	0.1			
Yémen	10 061 869	6 834	0.1			
Total régional	139 422 967	409 166	0.3			195 204
Afrique subsaharienne						
Angola	35 214 460	340 582	1			
Bénin	5 346 818	18 764	0.4			
Botswana	1 539 087	23 510	1.5	Sorgho	5.5	19 195
Burkina Faso	7 794 552	26 767	0.3	Riz	3.1	8 480
Burundi	2 154 769	22 324	1	Riz	3.2	6 215
				Huile végétale	0.2	4 180

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
Cameroun	3 491 977	22 458	0.6			
Cap Vert	8 146 290	20 422	0.3			
Rép. centrafricaine	2 079 044	14 141	0.7	Sucre	2.2	134
Tchad	16 230 922	49 783	0.3	Mélange maïs-soja	4.3	8 497
Comores	1 571 367	69 597	4.4	Riz	4.7	45 780
				Lait écrémé en poudre enrichi	5.5	9 721
				Poisson en boîte	3.4	9 720
				Sucre	3.5	920
				Huile végétale	3.4	3 456
Côte d'Ivoire	15 059 688	195 221	1.3	Riz	2.5	103 229
				Poisson en boîte	4.2	31 538
				Viande en boîte	2.1	4 752
Djibouti	3 376 679	12 010	0.4			
Erythrée	651 272	0	0			
Ethiopie	51 175 434	29 669	0.1			
Gambie	2 068 485	17 665	0.9	Farine de blé	30.6	17 100
				Graisses alimentaires	3.1	118
Ghana	3 669 203	22 222	0.6	Mélange maïs-soja	1.6	7 446
				Légumineuses	2.1	5 914
Guinée	11 540 608	166 805	1.4	Riz	10.7	130 396
				Viande en boîte	19.1	19 215

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
Guinée-Bissau	1 686 260	40 177	2.4	Sorgho	2.2	1 513
				Sucre	3.7	2 006
				Huile végétale	11.8	27 565
Kenya	24 914 310	342 715	1.4	Sucre	27.9	72 788
				Légumineuses	2.6	61 553
Lesotho	8 748 132	19 062	0.2			
Libéria	21 420 288	146 005	0.7			
Madagascar	2 406 970	33 562	1.4	Lait écrémé en poudre enrichi	2.1	628
				Mélange maïs-soja	0.8	4 474
				Huile végétale	2.5	4 566
				Légumineuses	2.8	5 225
Malawi	21 919 667	194 286	0.9			
Mali	4 110 129	14 436	0.4			
Mauritanie	8 003 033	47 083	0.6			
Maurice	1 089 109	68 776	6.3	Fromage	7.7	52 232
				Lait écrémé en poudre enrichi	3.8	13 858
				Mélange maïs-soja	5.7	2 686
Mozambique	8 717 418	50 681	0.6	Sucre	3.6	2 911
Niger	5 263 030	4 613	0.1			
Rwanda	189 010 000	2 397 215	1.3	Maïs	2.2	1 661 944
Sao Tomé-et-Principe	2 033 560	126 468	6.2	Riz	8.5	78 457
				Poisson en boîte	6.2	24 486
				Légumineuses	7.8	20 905
Sénégal	3 153 214	11 779	0.4			
Sierra Leone	19 092 293	159 565	0.8	Maïs	2.1	13 224
				Mélange maïs-soja	3.2	71 858

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
PAR RÉGION ET BÉNÉFICIAIRE**

Bénéficiaire	Valeur c.a.f. des produits fournis (dollars)	Valeur c.a.f. des produits perdus	Pertes en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produit	%	Valeur (dollars)
Soudan	31 947 778	489 630	1.5	Mais	7.2	57 784
				Lait écrémé en poudre enrichi	0.5	115 320
				Mélange maïs-soja	20.6	9 276
				Huile végétale	2.3	195 414
Swaziland	4 024 322	25 638	0.6			
Tanzanie	4 230 240	65 023	1.5	Sucre	14.7	16 285
				Beurre émulsionné	9.6	40 836
Ouganda	14 048 938	99 013	0.7			
Zaïre	2 193 560	1 746	0.1			
Zambie	14 910 137	117 965	0.8	Lait écrémé en poudre enrichi	5.2	24 860
				Lait entier en poudre	10.4	12 869
Total régional	564 033 043	5 507 378	1.0			3 031 529
Ensemble des régions	1 098 905 668	7 728 964	0.7			3 582 343